

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

Questions sur le portail Moebius servant au dépôt et au suivi de demandes d'aide financière

Q1. À quoi sert le portail Moebius?

Le portail Moebius sert à déposer une demande d'aide financière et à en faire le suivi. Une fois que votre demande est soumise, le portail Moebius permet également d'échanger avec l'analyste responsable de cette demande au sein de l'équipe de RECYC-QUÉBEC.

Q2. Qui devrait utiliser le portail Moebius?

Toute personne responsable de soumettre une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC pour le compte d'une organisation possédant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). **Cette personne doit faire partie de l'organisation qui souhaite déposer une demande** d'aide financière. Elle aura accès à **toutes** les demandes passées pour le demandeur en question. Il est donc fortement recommandé de confier la création du compte (première connexion) à un employé ou à un gestionnaire de l'organisation souhaitant déposer une demande.

Q3. Comment créer mon compte, comment m'inscrire au portail Moebius?

Veuillez consulter la capsule vidéo [Portail Moebius - Inscription](#) pour obtenir la marche à suivre.

Q4. Je n'arrive pas à créer mon compte?

- Vérifiez s'il y a un message d'erreur qui apparaît à l'écran.
- Il est possible que le NEQ (numéro d'entreprise du Québec) que vous avez entré soit erroné ou qu'il corresponde à une organisation qui n'est pas correctement immatriculée. Votre organisation doit obligatoirement être enregistrée auprès du [registraire des entreprises du Québec](#).
- Si ça ne fonctionne toujours pas, veuillez communiquer avec RECYC-QUÉBEC par courriel : moebius@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Q5. Mon compte est créé, mais il m'est impossible de me connecter au portail?

Vérifiez si un message vous indiquant le nom du responsable de compte pour votre entreprise apparaît. Dans ce cas, vous devez contacter cette personne pour obtenir l'accès au compte de votre organisation. Par ailleurs, le responsable de compte recevra un courriel lui indiquant la marche à suivre pour vous donner accès.

Q6. Je cherche un programme d'aide financière, mais je ne le trouve pas dans la liste des choix disponibles au portail Moebius.

Est-ce que le programme que vous cherchez est ouvert aux demandes?

Vous trouverez cette information à la section [aide financière](#) de notre site Internet ou encore dans le cadre normatif du programme en question. Si le programme est réellement ouvert au dépôt des demandes, contactez RECYC-QUÉBEC via l'adresse courriel indiquée au cadre normatif du programme.

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

Capsules vidéo concernant le fonctionnement du portail Moebius

1. [Un aperçu](#)
2. [Inscription](#)
3. [Gestion du compte de votre organisation](#)
4. [Soumission d'une demande](#)
5. [Suivi de votre demande d'aide financière](#)
6. [Suivi de la demande d'aide financière acceptée](#)

Pour toute autre question concernant le portail Moebius, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe à l'adresse suivante :
moebius@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Comment remplir le formulaire du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois sur le portail Moebius

Section Résumé du projet

1. À la question « Résumé du projet », voici les informations minimales à inclure :
 - Brève mise en contexte du projet.
 - Si le projet inclut des dépenses déjà engagées (dépenses que vous avez incluses dans le calculateur) : énumération des mesures déjà réalisées au moment du dépôt de la demande d'aide financière et, pour chacune, le(s) but(s) visé(s) et le moment où elle a été réalisée. Rappel : ceci concerne seulement les demandes déposées avant le 1^{er} avril 2026.
 - Énumération des mesures prévues et, pour chacune, le(s) but(s) visé(s) et le moment auquel il est prévu qu'elle soit réalisée.
 - Énumération des personnes et ressources clés nécessaires au projet qui sont confirmées.
 - Énumération des personnes et ressources clés nécessaires au projet et qui ne sont pas confirmées au moment du dépôt de la demande.
 - Territoire(s) actuellement desservi(s) par écocentre (pour chaque écocentre si le projet en vise plusieurs).

Rappel :

- Au moins une mesure doit viser à favoriser le réemploi des matières reçues.
- Le projet ne doit PAS comporter uniquement des mesures de communication.
- Le projet ne doit PAS comporter uniquement des actions et des dépenses visant l'acquisition de connaissances (ex. : étude, plans et devis, recherche).

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

2. À la question « Lieu du projet » : écrire l'adresse de l'écocentre. Si le projet vise plusieurs écocentres, écrire les autres adresses sous « Commentaire ou explications supplémentaires sur le lieu de mise en œuvre du projet » ou, s'il n'y a pas encore d'adresse, écrire des renseignements sur le lieu identifié pour la construction du futur écocentre.

Section Conformité

1. Concernant la question sur la conformité générale aux lois et règlements : le projet ne sera pas nécessairement refusé si vous répondez « non ».

Si une des mesures du projet vise à rendre un écocentre conforme à une norme, répondez « non » et, dans le résumé du projet, expliquez quelle est la mise aux normes requise et si le projet aurait pu être réalisé sans faire cette mise aux normes et pourquoi.

2. À la question sur le REAFIE : Si votre projet requiert une autorisation ministérielle, vous devez fournir la preuve de l'obtention de cette autorisation ministérielle au moment du dépôt de votre demande.

Si votre projet requiert une déclaration de conformité, vous pouvez fournir l'accusé réception de votre déclaration de conformité, émis par le MELCCFP, au moment du dépôt de votre demande, si vous l'avez. Sinon, il vous sera demandé avant la signature de la convention d'aide financière, dans l'éventualité où votre projet est accepté.

Si votre projet est exempté d'autorisation, vous devez identifier l'article du REAFIE qui exempt l'activité et fournir une justification, ainsi qu'une confirmation écrite de la direction régionale du MELCCFP si une telle confirmation a été obtenue. RECYC-QUÉBEC pourrait vous poser des questions si l'explication fournie ne lui semble pas suffisante.

Les demandeurs sont responsables de valider l'encadrement d'un projet ou d'une activité auprès de leur direction régionale (soit directement, soit en remplissant le [formulaire de demande de renseignements](#)) pour déterminer si leur projet requiert une autorisation ou non, et cela, préalablement au dépôt de leur demande.

Site Web de référence :

[Site du MELCCFP](#) concernant le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Section Matières, approvisionnements et débouchés

1. À la question « Veuillez indiquer la matière principale » : sélectionnez le type de matières visé par votre projet représentant le poids le plus élevé.
2. À la question sur les approvisionnements :
 - Indiquez les quantités totales de matières gérées actuelles et prévues, si possible en fonction des types d'utilisateurs, ex. : résidents, ICI assimilables, ICI non assimilables, entrepreneurs en CRD, exploitants agricoles.
Si vos quantités ne sont pas ventilées en fonction des types d'utilisateurs, écrire

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

sous « Provenance » tous les types d'utilisateurs desservis.

- Sous « Matière », il est possible d'écire un terme général comme « Toutes ».
- Les quantités sont pour une période d'un an.
- Écrire seulement les quantités pour lesquelles vous avez des billets de pesée (ex. : il n'est pas nécessaire d'estimer les quantités destinées au réemploi si les objets réemployés ne sont pas pesés).
- Écrire seulement les quantités qui concernent le ou les écocentres visés par le projet (ex. : isoler les quantités concernant l'écocentre dans un complexe de gestion des matières résiduelles comprenant un écocentre, une plateforme de compostage et un centre de transbordement).
- Dans un projet comprenant plusieurs écocentres, si vous ventilez les données par écocentre, écrire, sous « Commentaires approvisionnements », quelles données concernent quel écocentre.

3. À la question sur les débouchés :

- À « Destination », écrire si le débouché mènera les matières résiduelles au réemploi, au recyclage, au tri, au conditionnement, à la valorisation énergétique, au recouvrement ou autre usage en lieu d'enfouissement (ex. chemins d'accès) ou à l'élimination.
- Les quantités sont pour une période d'un an.
- Écrire seulement les quantités qui concernent le ou les écocentres visés par le projet (ex. : isoler les quantités concernant l'écocentre dans un complexe de gestion des matières résiduelles comprenant un écocentre, une plateforme de compostage et un centre de transbordement).
- Pour les débouchés actuels, lorsque les quantités d'un type de matières ne sont pas pesées, écrire « 0 » sous « Quantité » et expliquer sous « Commentaires débouchés ».
- Pour les débouchés prévus après projet, sous « Quantité », écrire une estimation au meilleur de vos connaissances.
- Pour les débouchés prévus après projet, sous « Acheteur ou preneur », écrire les preneurs confirmés ou les preneurs potentiels connus à ce jour.
- Dans un projet comprenant plusieurs écocentres, si vous ventilez les données par écocentre, écrire, sous « Commentaires débouchés », quelles données concernent quel écocentre.

Section Objectifs

1. Pour un projet de construction d'un écocentre, vous pouvez écrire « 0 » à la colonne « Données avant le projet ».
2. Si votre projet ne vise qu'un écocentre, ne remplissez que les objectifs obligatoires. Si votre projet vise plus d'un écocentre, remplissez les objectifs obligatoires pour un des écocentres, puis remplissez les objectifs optionnels pour les autres écocentres.

L'objectif obligatoire « Population totale desservie » correspond, quant à lui, au nombre total d'habitants, sans doublon, pour tous les écocentres visés par le projet. C'est pourquoi cet objectif ne se retrouve qu'une fois, dans la section objectifs obligatoires du formulaire.

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

Voici un rappel des indications sur la méthodologie énumérées dans le cadre normatif :

Tonnage annuel de matières sortant de chaque écocentre visé par le projet soutenu :

- Toutes destinations confondues;
- Excluant les matières pour lesquelles le demandeur n'a pas de donnée de pesée;
- Excluant les matières pour lesquelles le demandeur a des données de pesée qui incluent de façon indistincte des matières recueillies hors de l'écocentre (ex. tonnage de collecte sélective qui comprendrait une quantité recueillie à l'écocentre);
- Au meilleur des connaissances du demandeur.

Nombre de visites annuelles dans chaque écocentre visé par le projet soutenu :

- Tous types d'utilisateurs confondus;
- Au meilleur des connaissances du demandeur.

Tonnage annuel de matières sortant de chaque écocentre visé par le projet soutenu et acheminées directement vers l'élimination ou vers un usage sur un lieu d'enfouissement

- Incluant les matières ayant transité par un centre de transbordement pour ensuite être acheminées à l'élimination ou à un usage sur un lieu d'enfouissement;
- Excluant les matières pour lesquelles le demandeur n'a pas de donnée de pesée;
- Excluant les matières pour lesquelles le demandeur a des données de pesée qui incluent de façon indistincte des matières recueillies hors de l'écocentre;
- Excluant les résidus domestiques dangereux destinés à un traitement spécifique à ces matières;
- Excluant les matières ayant transité par un centre de tri, un recycleur ou un conditionneur avant d'être destinées à l'élimination ou à un usage sur un lieu d'enfouissement;
- Au meilleur des connaissances du demandeur;
- Il est possible que vos calculs indiquent une augmentation de ce tonnage après le projet.

Population totale desservie par le ou les écocentres visé(s) par le projet soutenu

- Nombre d'habitants ayant accès à l'écocentre ou aux écocentres, selon le plus récent décret sur la population émis par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- Excluant les utilisateurs non résidentiels;
- Ne pas compter plus d'une fois des habitants desservis par plus d'un écocentre.

Section Équipe, partenariats et appuis

Sous « Rôle et expertise de l'équipe pour ce projet », il est écrit que vous devez joindre le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe projet. Cette exigence s'applique aux

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC en général. Toutefois, pour le programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, vous n'avez pas à fournir le CV de chaque membre de l'équipe projet et vous ne serez pas pénalisé lors de l'analyse de votre demande si vous ne le fournissez pas.

Vous devrez néanmoins remplir les colonnes Nom complet, Fonction dans l'organisation et Rôle dans le projet pour chaque membre de l'équipe.

Section Documents divers

Rappel des éléments à inclure à cette section :

- Si applicable, tout document d'appel d'offres en cours de publication.
- Si applicable, la soumission du consultant externe.
- Le demandeur peut, au moment du dépôt de sa demande, fournir les preuves des autres sources de financement, si elles sont disponibles à ce moment, incluant la résolution indiquant la contribution du demandeur. Si elles ne sont pas fournies à ce moment, elles devront au plus tard l'être avant le premier versement de l'aide financière, dans le cas où RECYC-QUÉBEC confirme au demandeur sa volonté de lui octroyer une aide financière pour le projet.
- En ce qui concerne la justification des coûts du projet, le demandeur est invité au moment du dépôt de sa demande à fournir les informations suivantes pour **toute dépense admissible prévue de 25 000 \$ et plus** :
 - deux soumissions applicables et une mention justifiant le choix final de la soumission retenue par le demandeur, ou;
 - dans le cas où une seule soumission est présentée, le demandeur devra indiquer les raisons le justifiant dans le calculateur;
 - dans le cas où aucune soumission ne peut être présentée, le demandeur devra expliquer pourquoi dans le calculateur et expliquer comment a été estimé le montant des dépenses.

Ces informations permettront à la demande d'être évaluée plus favorablement, puisqu'elles démontreront que le demandeur a déjà fait des démarches pour évaluer de manière réaliste le budget nécessaire à la mise en œuvre de son projet. Il appartient au demandeur de transmettre les soumissions au moment du dépôt de sa demande ou dès que possible durant l'analyse de la demande par RECYC-QUÉBEC et de s'informer auprès de l'analyste de son dossier concernant la date limite à laquelle il peut les fournir. Si elles n'ont pas été fournies durant l'analyse, mais que la demande est acceptée, les soumissions pertinentes seront exigées avant tout versement d'aide financière.

Foire aux questions

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

- Dans le cas de dépenses de **25 000 \$ et plus** engagées **entre le 1^{er} avril 2025 et la date de dépôt de la demande d'aide financière si cette date est antérieure au 1^{er} avril 2026**, le demandeur doit fournir les factures associées à ces dépenses au moment du dépôt de sa demande.

Si la date de dépôt de la demande est **postérieure au 31 mars 2026**, RECYC-QUÉBEC n'acceptera aucune dépense engagée avant la date de dépôt, il ne faut donc pas fournir de facture dans ce cas.

- Si le projet concerne un écocentre existant, des photos en lien avec le projet, s'il y a lieu.
- Tout autre fichier que vous jugez pertinent à l'analyse de votre demande.

Pour toute autre question générale concernant le programme ou suggestion d'ajout ou de modification à la FAQ, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe à l'adresse suivante :

poe@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Après le dépôt d'une demande :

Toutes les communications écrites au sujet d'une demande déposée et tous les dépôts de documents doivent se faire par le biais du portail Moebius.